

Officine

Les nouvelles frontières du pharmacien

Le 26 novembre, Coopération Santé organisait un colloque sur les nouveaux enjeux de la pharmacie d'officine.



© Coopération Santé
Au cours des dix dernières années, le pharmacien est progressivement devenu un acteur de santé publique à part entière.

En dix ans, les contours du métier d'officinal ont profondément évolué. Depuis la loi HPST, chaque texte législatif a contribué à façonner le visage d'un acteur de santé publique à part entière. « Les pouvoirs publics ont reconnu la nécessité d'élargir notre champ de compétences, témoigne Pierre Béguerie, président de la section A de l'Ordre national des pharmaciens. Face aux tensions dans l'offre de soins, nous apportons une réponse de proximité aux besoins de santé de la population. »

Avec quatre millions de visites par jour, le réseau se rend disponible pour conseiller, orienter et accompagner les patients, au-delà du simple rôle de dispensateur de produits de santé. « L'officine tend à devenir un espace de santé global, où il est possible de se faire vacciner contre la grippe, de réaliser un test de dépistage de l'angine, de faire le point sur son traitement », ajoute Pierre Béguerie. Un nouveau rôle, qui appelle à de nouvelles responsabilités, comme le souligne Gautier Davrainville-Simonato, président de l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France (ANEPP) : « C'est très motivant pour la nouvelle génération. Mais c'est aussi exigeant, car nous devons apprendre à écouter et à dialoguer avec le patient, mais également à nous coordonner avec les autres professionnels pour bâtir des parcours de soins efficaces. »

Un modèle économique

Président de l'USPO, Gilles Bonnefond est l'un des artisans de ces muta-

tions, dont il se félicite sans cacher les défis encore à relever. « Avec

le vieillissement, la société change radicalement, de même que les priorités en matière de santé, rappelle-t-il. Nous devons nous adapter pour accompagner les malades chroniques, développer les actions de prévention, organiser la montée en puissance des prises en charge en ambulatoire, intégrer la santé numérique dans nos pratiques et participer à l'évaluation "en vie réelle" des solutions de santé. » Avec l'assurance maladie, les syndicats ont élaboré un nouveau modèle économique, qui l'éloigne des contingences liées à la vente de médicaments. « Entre 2018 et 2020, la part de la marge aura été divisée par quatre, au profit d'honoraires de dispensation qui attestent de nos missions de santé publique », précise Gilles Bonnefond. Mais il faut encore gagner la bataille de l'image et convaincre les patients de s'engager au long cours avec leur pharmacien. « Les patients attendent de nouveaux services de leurs pharmaciens, et d'abord de l'écoute et de l'attention, estime Gérard Raymond, président de France Assos Santé. Ils doivent pouvoir conseiller et orienter le patient, l'aider à comprendre et à respecter son traitement et assurer la pharmacovigilance en cas d'effets secondaires. »

S'engager dans les territoires

Directrice déléguée à la gestion et à l'organisation des soins, Annelore Coury confirme que la CNAM souhaite faire évoluer la place du pharma-

cieen dans le parcours de soins. « Nous avons négocié plusieurs avenants à la convention qui renforcent l'accompagnement du patient, par exemple sur le bilan de médication, le pharmacien correspondant ou l'ajustement de la prescription. A terme, il faut parvenir à simplifier les modalités de rémunération », détaille-t-elle.

Autre exigence, l'assurance maladie compte sur l'implication des pharmaciens pour intégrer et animer les projets de Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), « dont près de 450 sont en constitution ». Président de la Fédération nationale des CPTS, Claude Leicher rappelle l'importance de ce "collectif" de soins à l'échelle des territoires : « Les autorités donnent les clés aux acteurs de santé. Il nous appartient de nous y engager, notamment sur la base du triptyque médecin-infirmier-pharmacien. Nous nous orientons aujourd'hui vers une double modalité de conventionnement, au plan national par profession et au plan territorial pour les CPTS. » Président du Syndicat national des infirmières et infirmiers libéraux (SNIL), Catherine Kernidis évoque deux défis posés aux CPTS : « Nous devons d'abord gérer au mieux les sorties hospitalières, mais aussi élaborer des solutions de télémédecine permettant de mieux prendre en charge tous les patients, quel que soit leur lieu de résidence. » ■

Hervé Réquillart